



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Reamenagement du port Camille Rayon - Vallauris Golfe Juan

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

D MARIN PORT CAMILLE RAYON SAS

Raison sociale

D MARIN PORT CAMILLE RAYON SAS

N° SIRET

92954973100024

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

AUDEBERT

Prénom(s)

Brieuc

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
9. Infrastructures portuaires, maritimes et fluviales., 9B, 19. Rejet en mer, 19A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

I. Travaux en contact avec le milieu marin :

1. Refection d'ouvrages du port :

- demolition du ponton 38, de l'extremite du ponton 11 et du premier duc-d'Albe situe dans l'avant-port
- elargissement du ponton 37
- reamenagement des quais de l'avant-port
- Reparation des affouillements
- Refection des ouvrages d'amarrage

2. Reduction de l'agitation dans l'avant-port :

- Realisation d'un ouvrage amortisseur de la houle type jarlan au musoir de la jetee sud (longueur estimee 16m)
- Realisation d'un dispositif d'amortissement de la houle sous le ponton n°11

4.2 Objectifs du projet

Ces travaux ont pour objectifs principaux :

- De securiser la passe d'entree commune aux 2 ports (en termes d'agitation)
- de pacifier l'avant-port et les mouillages perpendiculaires a la digue principale, ou l'on observe des niveaux d'agitation trop eleves,
- de reamenager l'avant-port,
- de maintenir le faible niveau de franchissement de la digue principale a l'echelle de la duree de la concession.
- de prendre en compte les contraintes environnementales dans la conception des ouvrages,
- de proposer un plan de mouillage global en coherence avec les previsions du Maitre d'ouvrage.

L'ensemble des travaux sera realise sur le domaine portuaire concede.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

- Forage de pieux / micropieux
 - Demolition d'ouvrages dans le cadre du reamenagement du plan d'eau
 - Construction d'un ouvrage amortisseur type Jarlan
 - Refection des quais (affouillements, bollards.....)
 - Implantation de nouveaux corps morts ensouilles
 - Rechargement en enrochements de la digue du large dans sa partie erodee
- Aucun dragage n'est envisage
- Realisation d'un parking sous-terrain (avec pompage des eaux d'exhaure en phase chantier)
 - Travaux terrestres (batiment, aménagements paysagers ...)
 - Remise aux normes du traitement des eaux circulees ... DSH, aire de carenage, avitaillement

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Aucune modification de l'activite n'est prevue en phase d'exploitation : portuaire, plaisance, carenage et avitaillement. En revanche, des ameliorations sont prevues :

- de l'attractivite du site (meilleure integration paysagere)
- de la liaison Ville-Port (esplanade evenementielle)
- du confort des usagers (tranquillisation du plan d'eau)
- de l'environnement en general par la labellisation port propre

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

L'enveloppe financiere prevue pour les travaux > 1,9M€TTC. Ce projet sera soumis a autorisation au titre de la Loi sur l'eau (article R214-1 du code de l'environnement), et a une evaluation des incidences Natura 2000 est disponible en annexe 7.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Travaux en contact avec le milieu marin: *Travaux de Demolition : - Ponton n°38 (9 piles ; Ø800) ; = 9 m ² - Extrémité du ponton 11 (l =12m ; 1 pile Ø800) ; = 1 m ² - Extrémité du 1er duc-d'Albe située dans l'avant-port ; = 7,4 m ²	(9+1+7,4 = 17,4 , m ²) (1.08+0.42 = 1,5 , m ³) (72,5 + 89 = 161,5, m ²) (9000, T) (2400 + 1200 = 3600, m ²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : E " Lat. : N "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Plan local d'urbanisme de la commune de Vallauris : le projet est localise sur la zone UP : zone portuaire de Golfe Juan, et a proximite de la zone NL (sous-secteur de la zone N) : Espaces

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le projet jouxte la ZNIEFF terrestre de type 2 "Golfe Juan et anse du Crouton" (93M000008) et proche de la ZNIEFF marine de type 1 "Ouest du port de Golfe Juan"
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	Commune de Vallauris Golfe Juan
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☒	☐	Le port appartient au sanctuaire Pelagos.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	La commune est couverte par le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (adopté le 20 décembre 2021). La zone du projet est localisée en dehors de la zone à enjeux.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le port ne fait pas partie du périmètre de protection de la colonne commémorative du débarquement de Napoléon, classe monument historique.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	PPR incendie de forêt - approuvé le 21 juin 2012 - non concerne PPR inondation - approuvé le 4 janvier 2022 - non concerne.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PAC => aléa submersion marine de novembre 2017 (niveau marin compris entre 1.29m et 1.69m au droit du site). PAC => retrait et gonflement des argiles -> non concerne
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	Les analyses de sols sont programmées
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☒	☐	Le projet est situé dans le site inscrit de la Bande côtière de Nice à Théoule.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le projet n'est pas inclus dans le site Baie et Cap d'Antibes - ile de Lerins FR9301573 (directive Habitats). Un formulaire d'incidence a ete complete et joint au present dossier. cf. Annexe 7.
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Aucune modification sur les masses d'eaux souterraines n'est prévue dans le cadre du projet.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Evacuation des produits issus de la demolition des infrastructures Evacuation des terres impropres au reemploi
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Fourniture et pose de blocs d'enrochements 5/8 T pour maintenir le faible niveau de franchissement de la digue (9 000 T)
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Blocs d'enrochements calcaires issus de carriere pour completer la protection maritime.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Remise a niveau des reseaux et équipements - pas de modification de l'activité portuaire
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	La zone d'influence maritime est caractérisée par la présence de touffes d'herbiers de posidonies, de cymodocees, des zosteres, des mattes mortes de Posidonie et des cladocores. Le projet a été adapté afin d'éviter tout impact direct sur ces espèces (cf annexe...: étude des différentes solutions
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Voir notice Natura 2000 en annexe 7, il conclut en l'absence d'incidence sur les habitats ou espèces.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le site est concerné par le risque de submersion marine (niveau marin : 1.29-1.69), le risque de pollution au radon (modéré ou important). Sur la commune : sismicité modérée, risque inondation, incendies de forêt, retrait et gonflement des argiles. => Le port n'est pas concerné par ces risques. Le risque de submersion marine a été pris en compte. Les travaux
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	En phase travaux, les polluants (sols, sédiments) seront confinés, les méthodes de travaux adaptées pour éviter tout risque de fuite
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	En phase travaux, les polluants (sols, sédiments) seront confinés, les méthodes de travaux adaptées pour éviter tout risque de fuite

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le projet necessite l'utilisation d'engins de chantier et de camions. L'impact sera faible du fait du phasage permettant de limiter le nombre de rotations de camions.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	En phase travaux, les nuisances sonores seront celles du chantier : lors des demolitions (BRH), pieux ?? et manipulation des enrochements.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	En phase d'exploitation, aucune modification de l'ambiance sonore n'est attendue.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☒	☐	En phase travaux, les engins de chantier et les camions nécessaires aux travaux seront sources de nuisances olfactives.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	En phase exploitation, aucune nuisance ne sera observee.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	En phase travaux, seuls des d'engins respectant les normes en vigueur seront utilises, notamment un BRH beneficiant des dernieres technologies en matiere de ~~reduction des nuisances sonores et de vibration~~
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	En phase d'exploitation, pas de modification de l'activite, aucune vibration generee.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Les rejets dans l'air engendres par le chantier seront lies aux engins et camions, uniquement en phase travaux et de facon ponctuelle. Ces rejets seront consideres comme faibles car l'espace est ouvert vers le large.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Rejets des eaux de pompage du parking en phase travaux - ensemble des eaux collectees sur les surfaces du port, apres traitement en phase exploitation.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Les déchets seront liés à la démolition des infrastructures, au terrassement et différents travaux. L'ensemble de ces déchets seront évacués en filière d'acceptation ISDI et ISDI+. À terme, aucune production supplémentaire de déchets n'est prévue.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☒	☐	Le port appartient au site inscrit « bande côtière de Nice à Théoule ». Un avis simple de l'architecte des Bâtiments de France est requis.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le dossier d'incidence au titre de la loi sur l'eau n'a pas encore été réalisé. Les incidences potentielles liées aux travaux ont été listées dans le tableau du paragraphe 6.1

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les mesures d'évitement et de réduction qui seront mises en œuvre par le maître d'ouvrage pour le projet de réaménagement du port Camille Rayon sont les suivantes :

- Prise en compte des enjeux écologiques et aléas naturels du site (Mesure d'évitement) : le projet a intégré la présence d'habitats marins d'intérêt communautaire, tels que les herbiers de Posidonie, de cymodocees et des zostères, dès sa conception. Différentes solutions d'aménagement de l'avant-port ont été réalisées en tenant compte des enjeux environnementaux et des biocénoses présentes dans l'avant-port, tout en garantissant l'efficacité hydrodynamique des infrastructures portuaires (cf annexe C : scénarios d'aménagement de l'avant-port).
- Choix de la période des travaux : les travaux se dérouleront sur deux saisons distinctes (hors saison estivale):
 - Première saison : septembre 2026 à juin 2027
 - Deuxième saison : de septembre 2027 à février 2028

Cette planification, couvrant une durée totale de 16 mois hors période de préparation de chantier, vise à réduire les perturbations de l'exploitation du port et à minimiser les impacts sur la biodiversité, notamment sur les herbiers de posidonies, de cymodocees et des zostères

- Choix techniques permettant de limiter les impacts environnementaux : démolition par voie terrestre avec assistance d'un atelier de plongeurs scaphandriers pour la mise en place de l'écran de protection, réduction des travaux en mer au strict nécessaire pour réduire leur impact sur les habitats marins.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La réalisation d'une étude d'impact ne semble pas nécessaire pour le projet de reamenagement du Port Camille Rayon du fait que :

- le projet fera l'objet d'une autorisation environnementale au titre de la réglementation IOTA ;
- le projet consiste à reamenager le bassin portuaire et les terre-pleins du port Camille Rayon, à réduire l'agitation et conforter ponctuellement la digue du large ;
- les effets potentiellement néfastes sur la biodiversité et le milieu humain seront limités par les mesures d'évitement, de réduction, suivi et accompagnement.

A terme, le reamenagement du Port Camille Rayon permettra :

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom WANE

Prénom Amadou Mamadou

Qualité du signataire Ingenieur Hydraulicien

À Villeneuve-Loubet

Fait le 14-02-2025 / / /



Signature du (des) demandeur(s)